

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des obligations : Partie générale (4DR1056)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 6 ph	cont. continu	

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

CARRON Blaise, professeur ordinaire

Objectifs:

Le cours traite de la théorie générale des obligations, avant tout en droit suisse et dans la perspective des obligations contractuelles. Il porte sur l'enseignement des principes, concepts et instruments généraux du droit des obligations.

Contenu:

Le cours étudie les rapports juridiques entre débiteur et créancier d'une obligation. Il traite ainsi de la formation des obligations, des effets des obligations (exécution et inexécution), de l'extinction, du transfert et des modalités des obligations, ainsi que de la pluralité des parties. La matière présentée est réglée pour l'essentiel par la Partie générale du Code des obligations.

Forme de l'évaluation:

Le module « Droit des obligations, partie générale » fait l'objet d'un examen écrit de 3 heures, qui porte aussi bien sur la matière du présent cours que sur celle du cours de responsabilité civile dispensé par le Prof. Christoph Müller.

Documentation:

La documentation se compose d'un ouvrage de référence selon les indications données en début de cours. Les autres supports de cours (lectures préparatoires supplémentaires, présentations power point, recueil d'arrêts) seront disponibles sur Claroline ou auprès de l'ANED, selon les indications données en début de cours.

Forme de l'enseignement:

Le cours est donné en plenum. Des séances d'exercices en groupes ont lieu régulièrement et illustrent les thèmes abordés en cours.